



SÉCHERESSE

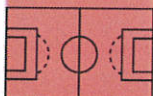
ÉCONOMISONS L'EAU

en Creuse

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN SITUATION DE CRISE SÉCHERESSE

Arrosages

Pelouses,
massifs,
fleurs,
plantations
en
contenant et
jardins
potagers



Espaces
verts,
arbres et
arbustes

Surfaces à
vocation
sportive et
de loisirs

CRISE

INTERDIT
sauf
potagers
entre 20h et
9h

INTERDIT

INTERDIT

Remplissages/Vidanges



Piscines
privées

Piscines
ouvertures
au public

Fontaines
publiques
d'ornement

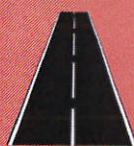
CRISE

INTERDIT
de remplissage
et de remise à
niveau pour
celles de plus
d'1m³

INTERDIT
sauf
impératif
sanitaire
après avis de
l'ARS

INTERDIT
dans la mesure
où cela est
techniquement
possible

Nettoyages



Toitures,
façades,
terrasses

Voitures

Voiries

CRISE

INTERDIT
sauf impératif
sanitaire ou
sécuritaire ou si
utilisation
matériel haute
pression

INTERDIT

INTERDIT
sauf impératif
sanitaire ou
sécuritaire ou si
utilisation
matériel haute
pression